

J.F Cail a répondu à l'appel du Gouvernement de la Défense Nationale pour fabriquer des armes qui manquent cruellement pour défendre la capitale.

La controverse va porter sur une commande du **5 Octobre** de 24 canons de 24 en fer et fonte, pesant 500 kg . JF Cail s'est engagé à livrer le 1er au bout de 20 jours puis un par jour. Ce marché est décommandé car JF Cail refuse de garantir les pièces contre l'explosion. Il avait aussi reçu commande de 60 mitrailleuses mais il aurait pu en fabriquer davantage d'après le *Journal des Débats* du 12 Octobre.

Les journaux du **13 Octobre** font état d'une note au J.O. du Ministère des Travaux Publics portant à la connaissance du public le refus de JF Cail de soumettre les canons à l'épreuve réglementaire. Après une entrevue entre JF Cail et le Ministre, ce dernier propose que le gouvernement prenne à sa charge les 2/3 des pertes pour des pièces qui éclateraient. JF Cail refuse l'accord, les négociations sont rompues.

Dans des lignes très dures, le Ministre laisse entendre que JF Cail « *se laisse guider par le désir de lucre* » et que son devoir était « *de porter un concours patriotique au gouvernement qui lui avait fait d'ailleurs des conditions de prix exceptionnellement favorables* »

Les journaux du **15 Octobre** publient deux lettres dont J F Cail avait demandé l'insertion pour porter à la connaissance du public sa position sur la querelle.

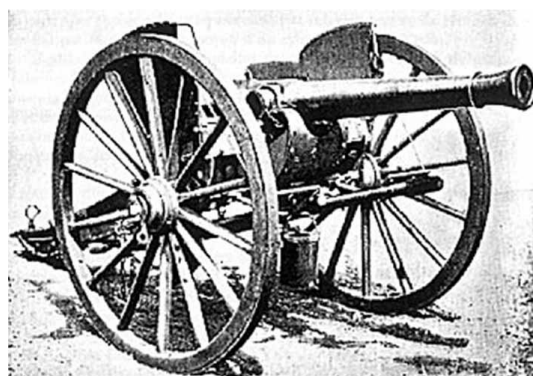
1 – **la lettre au Ministre des Travaux Publics** datée du **13 Octobre** dans laquelle il s'insurge contre les propos du ministère qu'il assimile à « *une sorte d'accusation publique* » appelant « *sur notre maison un blâme et une sorte de flétrissure* ».

Il rappelle au sujet de la commande de canons que dans le contrat est prévu un commissaire délégué désigné par le Ministère pour la surveillance à la réception de travaux, que le prix soit disant très favorable est identique à celui offert à un autre constructeur. Il admet avoir refusé la proposition de garanties du Ministère au sujet des pertes. Toujours au sujet de l'accusation de lucre qu'il juge « *si odieuse* », il fait mention d'une lettre en date de **23 septembre** dans laquelle il proposait « *la réquisition permanente tant de notre personnel que de notre matériel* ». et il y rappelait que sa société avait mis en pratique son offre en livrant gratuitement à la Commission Municipale d'Approvisionnement, « *un de nos grands ateliers, converti actuellement en magasin à blé et à farine et où fonctionnent déjà 50 paires de meules construites et montées par nous, sans condition de prix préalable* ».

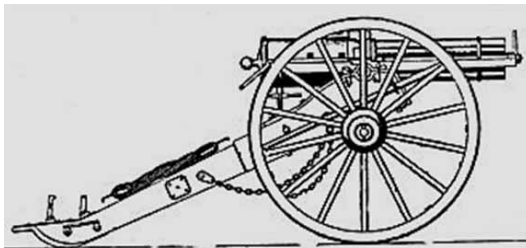
2 – lettre du **23 septembre adressée au Gouvernement de Paris** où il rappelle qu'en plus de la fabrication de farine, il fabrique des projectiles sur ordre de commandants d'artillerie, répare des armes de guerre qui arrivent en grande quantité.

*Le Temps* du **13 Octobre** écrit d'une part que la condition de garantie a été imposée après coup car le Ministère était hostile à la fabrication des armes nouvelles, préconisées par le Comité scientifique, à savoir les canons rayés de 7 se chargeant par la culasse et d'autre part que « *les constructeurs qui offrent de travailler sans bénéfice pour l'État et qui s'engagent à faire de leur mieux ne peuvent courir les chances de supporter la responsabilité d'un constructeur ordinaire* ».

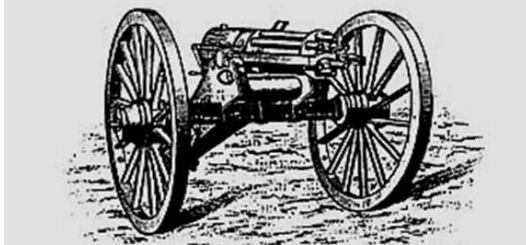
*Le Figaro* du **13 Octobre**, souligne qu'il n'est guère probable que M. Cail cherche à s'enrichir aux dépens de la Défense nationale et trouve anormal qu'« *une telle suspicion injuste plane sur un industriel innocent* ».



Canon de 7 se chargeant par la culasse



Mitrailleuse américaine  
Richard Gattling



*Le Journal des débats* du 15, écrit qu'on lit au Journal Officiel que la maison Cail a accepté les propositions du Ministre , « *il lui a été fait une commande de pièces de marine de gros calibre, de 50 canons de bronze de nouveau type et de 50 mitrailleuses au prix établi avec d'autres constructeurs pour des travaux analogues* ».

Différents journaux des semaines suivantes, évoquent des commandes passées à la maison Cail.

*La Presse* du 15 Octobre signale les ateliers qui réparent quotidiennement les fusils Chassepot et à tabatière des gardes nationaux et gardes mobiles et parmi eux, se trouve la maison Cail.

*Le Gaulois* du 29 Octobre nous apprend que l'usine Cail a reçu de la Commission du Gouvernement des rails de chemin de fer qu'elle transforme en canons de fusil à l'aide de ses 14

mardeaux-pilons.

*Le Figaro* du 21 Novembre, fait état de sa visite à différentes usines confectionnant des canons et souligne que « *l'usine Cail se distingue particulièrement dans cette fabrication. L'activité qui règne dans cette usine est vraiment surprenante. Aujourd'hui plus de 50 canons étaient entre les mains d'ouvriers occupés à les fondre, les percer, les polir etc...* » On y apprend que 70 canons du nouveau modèles (le fameux canon rayé de 7) ont déjà été livrés par la maison Cail qui sera bientôt en mesure d'en fabriquer plusieurs par jour, qu'elle a livré une quinzaine de mitrailleuses, système Christofle et Montigny, et plusieurs autres, système Gattling., qu'elle fabrique une grande quantité d'obus de toutes dimensions, des boîtes de mitraille, et qu'elle expédie des canons bruts à plusieurs usines qui n'ont pas de fonderie.

Cette fabrication d'armes par la Société CAIL, née de circonstances exceptionnelles, deviendra une des activités essentielles de la Société sous la direction du Colonel de BANGE.